BUREAU FEDERAL

des 17 et 18 novembre 2023

Document de travail

Vendredi 17 novembre 2023

14. DAJI
Stéphanie PIOGER

Document de travail

14.1. Point général

14.2 Réflexion sur les périodes de mutation et dates de fin

Les licences – périodes de mutations

	Dates	Justificatifs
Période normale	1er juin – 30 juin	Aucun justificatif nécessaire pour obtenir une 1C
Période exceptionnelle	1er juillet – 30 novembre	Justificatif d'un changement d'adresse pour obtenir une 1C
Période exceptionnelle	1er décembre - 28/29 février	Justificatif d'un changement d'adresse pour obtenir une 2C

REPORTE

14.3 Réflexion sur des licences spécifiques

La licence des joueurs en recherche de clubs

Nouvelle disposition : obligation d'être titulaire d'une licence valide pour participer aux matchs amicaux 5x5 (championnat FFBB et LNB)

Or, dans les divisions professionnelles et haut-niveau, des joueurs prenaient part aux entrainements et matches amicaux sans prendre de licence (« joueurs à l'essai »)

→ **Faut-il permettre à des joueurs d'obtenir une licence « ponctuelle » pour faire des essais avec un/plusieurs clubs et participer aux matchs amicaux ?**

Objectifs :

- Permettre à un joueur de ne pas prendre **immédiatement** une licence avec un club avec lequel il n'a aucune certitude de poursuivre après son essai
- Assurer une couverture assurantielle aux « joueurs en recherche de clubs »
- Eviter au joueur d'être « bloqué » par la délivrance d'une seule licence 2C qui ne permet pas d'évoluer en championnat de France

→ **Réflexion à mener quant à la création d'une licence temporaire permettant à un joueur de participer uniquement aux entrainements et aux matchs amicaux dans le cadre d'un essai dans un club.**

Les licences EDF

Historique :

- «*Pour les sélections nationales, la délivrance d'une licence entrainement ne fait pas obstacle à ce que le joueur soit titulaire d'une licence délivrée par une autre fédération sportive.»*

- *Lorsqu'un joueur ne peut ou ne veut participer à des compétitions avec une association ou société sportive et qu'il est sélectionné pour participer à des sélections au niveau départemental, régional ou national, une licence entrainement pourra lui être délivrée, à sa demande, par la Fédération. Cette licence autorisera le joueur à participer à ces sélections.»*

- Disposition abrogée en 2011/2012

Contexte :

- Joueurs sélectionnés en EDF et non licenciés en France : aucune licence FFBB et/ou, pour répondre aux conditions des assureurs, licence dans le groupement CFBB

Réflexion :

- Enregistrer toutes les délégations des Equipes de France dans un groupement spécifique « EDF »
- Rendre ce lien de « licence » obligatoire pour toutes les sélections

Résolution N°1

VOTE

- Licence temporaire pour les joueurs en recherche de club
  - Pour un joueur qui n’a pas renouvelé sa licence
  - Niveau de pratique : LNB et HN

- Licence pour les joueurs/joueuses en équipe de France
  - Enregistrement de cette licence obligatoire
  - Création d’une structure dédiée
  - Élargissement à toute la délégation

14.4 Demandes de dérogation

Exonération des frais de mutation

Besançon Avenir Comtois

Calendrier	Faits
18 juillet 2023	Procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'association Besançon Basket Club BBC
Entre mi-juillet et mi-août	Mutation d'une cinquantaine de jeunes joueurs vers l'association Besançon Avenir Comtois (BFC0025003)
26 août 203	Cession des droits administratifs autorisée par le Bureau Fédéral vers l' Association Bisontine Vauban Basket

→ L'association BESAC sollicite une exonération des frais de mutations pour tous les jeunes

Dérogations nombre de mutés

ASC LE CYGNE

Ligue Régionale de Guyane : Championnat de France NM3 Ultra Marin : Seule division masculine

Demande l'autorisation d'être autorisé à jouer avec 4 JN (Joueur non formé localement) au lieu de 2 autorisés par les règlements

Effectifs des clubs engagés :

LR : A déjà pris une dérogation dans ses règlements – non connue des clubs

Clubs	Joueurs VT	Joueurs JN
Cygne Noir	19	7
COS MARONI	38	5
USL MONTJOLY	21	2
US Sinnamary	30	3
ASC MATOURY 88	20	4
ASC TOURS	40	2
ASL SPORT GUYANAIS	32	2
Union Sportive Amérique du Sud	9	3

Dérogation annulation de licence

Joueuse AMAN Bright Kerryne VT042946

Saisons	Clubs	Matches joués
2017/2018 et 2018/2019	Pôle Espoir Ile de France	
2019/2020	Bourges Basket	
2020/2021	Bourges Basket	Saison COVID
2021/2022	Bourges Basket	8 matchs en NFU18 Elite 24 matchs en NF2 Espoirs
28 septembre 2022	Refus ASP du club CJM Bourges vers Olympique Sannois Saint Gratien	/
29 novembre 2022	Mutation au Cavigal Nice Basket (licence 1C)	
2022/2023	licence au Cavigal Nice Basket (licence 1C)	0 match : refus de délivrance d'une autorisation à participer pour dépassement de la masse salariale
2023/2024	Renouvellement licence au Cavigal Nice (licencie 0C)	Même situation et demande dérogation

Demande l'annulation des licences des saisons 2022/2023 et 2023/2024 auprès du Cavigal de Nice car aucune participation à des rencontres officielles sur ces deux saisons et pour disposer d'un statut de non-mutée

Résolution N°3

VOTE

- Dérogation Besançon Basket Avenir
  - Dérogation accordée / refusée
- Dérogation nombre de mutés
  - Dérogation accordée / refusée
- Dérogation annulation de licence
  - Dérogation accordée / refusée

14.5 Commission fédérale qualification

Commission fédérale qualification

Afin de veiller au bon fonctionnement de la procédure de qualification, rappel de respecter les dispositions réglementaires applicables et d'adresser les demandes avec tous les documents requis à qualification@ffbb.com

Pas de traitement des dossiers de qualification reçus et/ou complétés le vendredi après 17h00

Résolution N°4

VOTE

- Instauration d’une date pour la procédure de qualification

14.6 Mesures administratives conservatoires

Mesure administrative conservatoire

1. La Fédération a été informée de la situation d'un licencié (disposant des pratiques « jouer », « entrainer une équipe ») qui fait l'objet d'une procédure administrative et judiciaire pour des faits d'agression sexuelle sur une licenciée mineure.

- Les procédures judiciaire et administrative sont en cours.
- Un arrêté d'interdiction d'exercice en urgence
- A date, le licencié a renouvelé sa licence pour la saison 23/24

➔ Proposition : prononcer une mesure administrative conservatoire de suspension de licence à l'encontre du licencié

Mesure administrative conservatoire

2. La Fédération a été informée de la situation d'une ancienne licenciée (joueuse) qui fait l'objet d'un dépôt de plainte pour des faits d'agression sexuelle sur une licenciée alors qu'elle était mineure.

- Les faits dateraient de près de 20 ans.
- Les procédures judiciaire et administrative sont en cours.

- A date, la licenciée n'a pas été renouvelée sa licence depuis 19/20

➔ Proposition : inscrire la licenciée en qualification interdite dans FBI / solliciter le SJ en cas de reprise de licence

Mesure administrative conservatoire

Recours Gracieux

3. Informé de la situation d'un licencié qui fait l'objet d'un dépôt de plainte pour « *harcèlement sexuel par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction – propos ou comportements à connotation sexuelle imposés de façon répétée* »

Le Bureau Fédéral réunit le 26/08/23 a prononcé **une mesure administrative conservatoire de suspension de licence FFBB**.
En l'état, pas d'information sur les évolutions des procédures administratives et judiciaires.

Par courrier du 17/10/23, recours gracieux contre la décision prononcée et demande de lever la suspension du fait notamment :
- de l'absence d'information d'une procédure pénale à son encontre / présomption d'innocence
- des lourdes conséquences dans son projet basket : arbitrage / filière de détection des potentiels (limite d'âge)

Mesure administrative conservatoire

4. Les 10 et 15/03/23, le BF a prononcé une mesure administrative conservatoire de suspension de licence à l'encontre d'un licencié faisant l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'exercice des fonctions d'entraineur, arbitre (etc.) et pour lequel une procédure judiciaire était également en cours.

Le 11/11/23, le licencié transmet les condamnations prononcées à son encontre et sollicite qu'elles soient étudiées pour une reprise de la pratique évoquant « *aucune interdiction de pratiquer le basket étant donné [qu'il joue] en senior avec des majeurs de plus si [il coach] [il ne prendra] que des seniors (…)* ».

Extrait de la décision :
- 30 mois d'emprisonnement avec sursis et aménagement de peine
- interdiction de contact avec des mineurs / inscription FIJAIS

➔ Proposition : vu la décision pénale, saisine de la Commission Fédérale de Discipline

Mesure administrative conservatoire

Recours Gracieux

5. Recours gracieux d'un licencié faisant l'objet d'une mesure administrative conservatoire d'interdiction de renouvellement de licence **reçu le 15/11/23**

➔ Présentation en séance

Résolution N°4

VOTE

- 1. Mesure administrative conservatoire
  - xxx
- 2. Mesure administrative conservatoire
  - xxx
- 3. Recours gracieux
  - xxx
- 4. Mesure administrative conservatoire
  - xxx
- 5. Mesure administrative conservatoire
  - xxx

14.7 Accord Sectoriel

Calendrier:

- 11 octobre 2023 : Visio FFBB / Partenaires sociaux sur relance des travaux
- 09 et 10 novembre 2023 : 1er séminaire de travail à Poitiers + Signature du protocole de financement FFBB/UCLFB
- 30 novembre et 01 décembre 2023 : 2ème séminaire de travail à Bordeaux
- Semaine du 18 au 22 décembre 2023 : A CONFIRMER 3ème séminaire de travail
- Fin décembre 2023 / début janvier 2024 : Signature de l'accord sectoriel
- Janvier 2024 à avril/mai 2024 : Modifications règlementaires / Développements informatiques / Rédactions des documents contractuels types
- 01 juillet 2024 : Entrée en vigueur de l'accord sectoriel du basket féminin

Champs d'application:

Clubs de LFB et LF2.

Les sujets « validés »	Les sujets en cours de discussion
Statut de la joueuse en formation	Salaires minimums
Homologation des contrats	Répartition des textes Conventionnel / Règlementaire
Secrétariat de la commission paritaire assuré par la FFBB (comme en LNB)	Contre-expertise médicale
…	Contrat de travail
	…

Les actions à engager rapidement

1. **Lancer les développements FBI pour la CCG Niveau 2 / Homologation des contrats**

2. **Acter la répartition Conventionnel / Règlementaire et définir les principes règlementaires « sportifs » (nombre minimum de contrats, évolution potentielle des règles du joker médical, …)**

3. **Préparer les modifications règlementaires liées à l'homologation, à l'utilisation de l'outil informatique, …**

14.8 Informations *Non diffusée en séance*

Merci

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com